

Choix des matières à TD - L2

Par **HopeDestiny25**, le **09/07/2015** à **20:12**

Bonjour,

Je dois choisir 2 matières à TD chacune coefficient 6 entre :

- Droit des obligations
- Droit administratif
- Droit pénal
- Finances publiques

Que me conseilleriez-vous car je n'ai pas vraiment de préférence, est-il déconseillé de délaisser le droit admin en matière à TD pour choisir oblig et pénal ? même si le droit admin est une des bases essentielles avec le droit des oblig, en tant que juriste.. les deux autres matières non choisie en TD auront un coeff 3.

Cordialement.

Par **Yn**, le **09/07/2015** à **20:33**

Si tu ne sais pas encore vers quoi te diriger, ce qui est normal en fin de L1, prends les deux piliers du privé et du public en TD, soit le droit des obligations et le droit administratif.

Par **Levi**, le **11/07/2015** à **12:14**

Bonjour,

Tu n'auras probablement pas la possibilité de te spécialiser en droit pénal avant le M2 et à ce moment là on regardera surtout le choix de matières de M1 et personne ne te reprochera de ne pas avoir pris pénal en TD en deuxième année. A côté de ça les finances publiques représentent une matière importante mais pas nécessairement à avoir en TD dans un cursus juridique. Par conséquent, je te conseille également de prendre les deux grands piliers que sont le droit administratif et le droit des obligations et qui te serviront que tu optes pour une carrière en droit privé ou en droit public.

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/07/2015** à **14:55**

Droit pénal et finances publiques, tu peux t'en contenter sans TD, d'autant plus si tu ne sais pas encore trop rien faire.

Droit des obligations et Droit administratif, je te conseille vivement de prendre ces matières en TD. C'est tes matières les plus importantes de ta L2.

Moi, je n'ai pas eu le choix, ces matières étaient obligatoires en TD, et ce n'est pas plus mal !

D'autant plus que ces deux matières te serviront nécessairement que tu sois privatiste ou publiciste.

Par **mlemanson**, le **19/07/2015** à **14:36**

Droit des obligations et droit administratif étaient également obligatoires dans ma fac en L2, et je pense que ce n'est pas sans raison. Pour moi cela constitue des bases essentielles à tout bon juriste, on comprend bien mieux d'autres aspects du droit par tout ce qui y est abordé. A mon avis, le droit pénal est aussi important mais suffisant sans être pris en TD, les connaissances seront les mêmes, tu n'auras simplement pas à l'appliquer avec une méthodologie précise. Quant aux finances publiques, personnellement je l'avais choisi en TD mais cela ne m'a pas apporté grand chose de plus car il s'agissait d'une dissertation, exercice déjà largement pratiqué.

Voilà j'espère que tu feras les bons choix :)